

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2023, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA23 019 à OCA23 023 – Résolution CA23 09 0104 / Dossier 1233060010

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- Règlement sur le bruit (RCA22 09010, chapitre IV, article 44);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);*
- Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20, paragraphe 3°)*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°)*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal, le 13 avril 2023

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauevert